



Communauté de  
Communes du Clunisois

# Le plan de mobilité simplifié du Clunisois

## Intervenants

Jean-Luc Delpeuch – Président de la CC du Clunisois

Haggai Hes – Conseiller missionné à la mobilité

Juliette Grolée – Chargée de mission mobilité

# I. Contexte du lancement du Plan de mobilité simplifié du Clunisois

- CC du Clunisois déjà impliquée auparavant dans le domaine de la mobilité
- Prise de compétence en mai 2021
  - La prise de compétence, une **opportunité pour une appréhension globale des conditions de mobilité**
  - Création d'une commission mobilité en 2020, une chargée de mission mobilité déjà en poste grâce au financement Ademe Avelo 1.

- Un territoire peu dense multipolarisé
- Des infrastructures et des services qui restent insuffisants pour constituer une véritable alternative à la voiture individuelle
- **Enjeu : disposer d'une feuille de route pour le développement d'infrastructures et de services qui permettront de garantir le droit à la mobilité pour tous tout en contribuant à atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2040**
- Financements de l'étude: Ademe TenMod (50%) et Banque des territoires (25%)

## II. Elaboration du plan de mobilité simplifié du Clunisois

Une large concertation, aussi bien autour du diagnostic que du plan d'actions :

1

**Enquête habitants**  
(850 rép.)

9

**Réunions de concertation** avec les conseillers municipaux par « secteurs de voisinage »

2

Réunions du **comité de pilotage**

25

**Entretiens individuels** avec les acteurs du territoire (employeurs, associations, acteurs de l'insertion socio-professionnelle...)

3

Réunions du **comité des partenaires** (employeurs, associations, habitants...)

➤ **Des actions concrètes pour expérimenter et alimenter la démarche :**

1 navette rurale, 1 atelier d'auto-réparation de vélo, 100 arceaux de stationnement vélo, 34 km d'itinéraires de jalonnement cyclable, 1 communauté co-voiturage.

# III. Perspectives

Le plan de mobilité sera soumis à l'avis du conseil communautaire le 18 septembre 2023

Adoption du plan de mobilité définitif courant 2024.



Ensuite : soumission pour avis à la Région, au Département, aux Communes puis procédure de participation du public.

- Poursuite des actions déjà en cours (navette rurales, jalonnement cyclable, co-voiturage, animations / sensibilisation...)
- Mobilisation des partenaires et des financeurs pour la mise en œuvre du plan d'actions.

# Conclusion

**Quel conseil donneriez-vous à une collectivité qui se lance ?**

**Ne pas négliger l'étape du diagnostic** qui constitue à la fois :

- Une première forme de **sensibilisation aux enjeux de la mobilité** et
- Une **occasion de mobiliser** le partenariat local autour d'une vision partagée des pratiques de mobilité, des besoins et des enjeux.

Merci pour votre attention

Contact : [mobilites@enclunisois.fr](mailto:mobilites@enclunisois.fr) / 06 61 20 48 15